Sormiou, 14 juillet 1937. © Collection privée



LES PREMIERS CONGÉS PAYÉS

Par Jean-François Cauquil,
Journaliste,

Été 1936, avec l'avènement des congés payés, la France inaugure ce qui deviendra quelques décennies plus tard la « civilisation des loisirs ». Une révolution à jamais attachée au nom de Léo Lagrange, le sous-secrétaire d'État aux Sports et à l'Organisation des Loisirs, raillé par ses détracteurs qui le qualifiaient de « ministre de la Paresse *».*

Le Front populaire n'a pas inventé les vacances, au sens où nous l'entendons aujourd'hui. L'origine du terme est à rapprocher du verbe latin *vacare* qui signifie « être vide », « être libre » ou encore « oisif ». Dans une France du XIXe siècle, essentiellement rurale, les écoles ou les universités prirent l'habitude de libérer leurs élèves en fonction du calendrier des récoltes, leur permettant ainsi de venir prêter main-forte aux moissons ou aux vendanges, notamment. En revanche, les accords Matignon de 1936 ont généralisé les congés payés.

Parmi les mesures sociales auxquelles les Français sont les plus attachés, ils figurent, sans surprise, sur la plus haute marche du podium pour 73 % des salariés. Devançant même l'assurance maladie d'après une enquête IPSOS BVA réalisée, à l'occasion du 90e anniversaire du Front populaire, pour le compte du Secours Populaire Français. Cet avantage accordé aux fonctionnaires par Napoléon III (décret du 9 novembre 1853), élargi aux salariés du métro parisien en 1900, aux employés des industries électriques et gazières en 1905, aux ouvriers du livre et enfin aux mineurs ne concernait cependant qu'une minorité d'ouvriers et d'employés à l'échelle du pays.

Généralisée à l'ensemble des salariés, à hauteur de deux semaines par an, elle reste la mesure emblématique issue des accords Matignon, signés dans la nuit du 7 au 8 juin 1936. Le chef du gouvernement, Léon Blum, évoquant à ce propos « *une embellie dans les vies difficiles* ».

Cette décision majeure ne saurait pour autant passer sous silence les autres avancées sociales que constituaient la semaine de travail réduite à 40 heures, sans baisse de salaire, alors qu'elle était jusqu'ici de 48 heures, l'instauration du droit syndical (possibilité offerte aux salariés de se syndiquer pour défendre leurs intérêts), la mise en place de conventions collectives et de délégués du personnel, la scolarité rendue obligatoire jusqu'à 14 ans…

Sac à dos sur les routes

Dans la foulée de la loi du 20 juin 1936 octroyant ces deux semaines de repos, le député socialiste François Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État aux Sports et à l'Organisation des Loisirs, négociait avec les compagnies ferroviaires la création d'un « *billet populaire de congés annuels* ». Ce titre de transport, valable pour un aller-retour, étendu à l'ensemble du foyer, prévoyait une réduction de 25 à 40 % du tarif sur les trajets en train de plus de 200 kilomètres. Des remises qui pouvaient même ponctuellement atteindre 60 % du prix des billets pour emmener les familles des « *gueules noires* » du bassin minier du Pas-de-Calais, par trains spéciaux, découvrir le bord de mer ou s'emplir les poumons d'air pur, en altitude.

Aussitôt adopté et surnommé « billet Lagrange », ce dispositif initiait le tourisme populaire en France, offrant à de nombreux ouvriers la possibilité de partir pour la première fois en vacances accompagnés de leur famille. Dès l'été 1936, quelque 600 000 billets furent vendus. On en comptait 1 700 000 l'année suivante ! Mais tous ne partaient pas aussi loin, visiter des cousins qu'ils n'avaient plus vus depuis des années ou investir les plages, un « *rêve insensé* » jusqu'alors inimaginable. Il suffit de visionner les premiers « *reportages filmés* » parvenus jusqu'à nous pour mesurer la joie de vivre qui se lit sur les visages épanouis ou pour apprécier la spontanéité enfantine qui caractérise les activités partagées. À l'été 1936, la France des usines se lançait massivement sur les chemins de campagne, à vélo, souvent en tandem, pour goûter aux plaisirs nouveaux du camping sauvage ou plus modestement étendre une nappe, de préférence à carreaux, pour pique-niquer en bord de route, revivant à l'envers le parcours imposé, quelques années ou générations plus tôt, par l'exode rural.



Une journée à Cabriès, au bassin du Réaltor, 1936. © Collection privée

Pour les plus jeunes, cette nouvelle liberté et cette émancipation s'incarnent à travers le développement des Auberges de jeunesse, dont la première ouvrit ses portes en France le 28 août 1930 à l'initiative de Marc Sangnier[1], inspiré du mouvement fondé en Allemagne en 1911 par Richard Schirrmann. Une expérience évoquée avec nostalgie par les anciens « ajistes » en ce qu'elle représentait de liberté, d'activités physiques, de camaraderie, de vie en communauté et d'évolution des mœurs entre filles et garçons. Partir sac à dos sillonner la France en empruntant les chemins de traverse, faire des rencontres, partager des expériences et des épreuves sportives qui favorisaient les rapprochements, avant de se retrouver le soir autour du feu de camp pour entonner les airs à la mode, accompagnés de notes de guitare ou au son de l'harmonica, témoignent avec joie de cette époque heureuse.

L'heure, aussi, des « *jolies colonies de vacances* »

De leur côté, les enfants et pré-adolescents - les plus chanceux - bénéficient d'une place en « *colo* », que ce soit par le biais des patronages catholiques ou des établissements acquis par la municipalité, à Buoux dans le Luberon, à Beaurecueil ou à la Gratiane, pour les jeunes Marseillais. En 1937, le président du Conseil général, Léon Bon, met à la disposition du maire, Henri Tasso, des terrains que le Département possédait à Meyrargues. Un nouveau centre y sera aménagé pour accueillir les petits citadins. Les « colos » de Buoux et de Meyrargues, notamment, qui ont accueilli des générations d'enfants marseillais fermeront leurs portes en 1995, n'étant plus vraiment adaptées aux exigences d'alors. Cependant, nombreux sont les adultes les ayant jadis fréquentés qui évoquent encore cette époque avec nostalgie.

Comment ne pas citer aussi les centres de vacances qui ont pris le nom de Léo Lagrange et font perdurer l'esprit et les convictions de cet « *homme d'État* » ? Marseille en conserve un exemple attractif sur l'archipel du Frioul. Le Village des Gréements, implanté sur 7 000 m² à l'écart du village, accueille tour à tour des groupes scolaires (du primaire au lycée) venus découvrir les activités nautiques et se sensibiliser au milieu marin, mais aussi des séminaires d'entreprises, des événements ou de simples vacanciers. Des publics extrêmement diversifiés auxquels il propose ses 154 places d'hébergement, de mars à octobre, pour aborder la mer autrement. Une approche qui perpétue la philosophie animant le sous-secrétaire d'État aux Sports et à l'Organisation des Loisirs lorsqu'il déclarait, dans un discours radiodiffusé du 10 juin 1936 : « *Notre but simple et humain est de permettre aux masses de la jeunesse française de trouver dans la pratique des sports, la joie et la santé, et de construire une organisation des loisirs telle que les travailleurs puissent trouver une détente et une récompense à leur dur labeur* ».

Pour y parvenir, François Léo Lagrange fut notamment à l'initiative de la construction, à travers le pays, de centaines de piscines et de stades publics.


© DR

Quand Léo Lagrange dénonçait le « sport business »...

À une époque où les loisirs et plus encore le sport, sont au centre d'une marchandisation effrénée, on a du mal à imaginer cette allocution (prémonitoire) de François Léo Lagrange, devant la Chambre des Députés, en décembre 1937, que nous rappelle notre consœur Jeanne Biscioni-Baumberger : « *Le jour où l'on a admis que le jeu sur le stade pouvait être l'occasion de profits importants, lorsqu'on a accepté qu'un geste humain qui, par nature doit être désintéressé, devienne la source de profits importants (...), on a fortement atteint la moralité du sport. Aussi, de toutes mes forces et quelles que soient les critiques, parfois sévères, dont mon action pourra être l'objet, je m'opposerai au développement du sport professionnel dans notre pays. Je détiens au Parlement la charge de servir les intérêts de toute la jeunesse française, et non de créer un nouveau spectacle de cirque* ».

Une déclaration qui ne peut qu'interroger quant au chemin parcouru depuis, nous éloignant des idéaux qui voyaient dans le sport un outil de santé publique, de fraternité entre les êtres et d'émancipation de la jeunesse...

[1] Pacifiste et démocrate-chrétien, Marc Sangnier fut à l'origine de la première Auberge de jeunesse française, baptisée « L' Épi d'or », qui ouvrit ses portes en 1929 dans l'Essonne.

Ville de Marseille - Imprimerie municipale de Marseille - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.